



Fonds de Solidarité Logement

Aide exceptionnelle au logement

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél (indispensable) :

N° CAF :

Mail :

Coordonnées du bailleur :

Composition familiale : (préciser nom + prénom + date de naissance)

- Conjoint :
- Enfants :

- Autre :

Signature du ou des titulaire du bail

ATTENTION : l'attribution de l'aide est conditionnée à la transmission des pièces précisées dans la liste jointe et à l'examen du dossier. Tout défaut de transmission des documents ou de non-conformité des documents par rapport aux conditions d'admissibilité entraînera le refus de l'aide et pourra entraîner une demande de remboursement des sommes indûment perçues.

Conditions :

Etre locataire de son logement sur le territoire métropolitain

Etre en règle sur le territoire français

Ne pas être éligible au FSL avant le 17 mars 2020

Disposer de justificatifs de perte de revenus durant la période concernée par le confinement

Pièces à fournir :

Dossier complété + courrier du demandeur

Justificatif d'identité de toute personne présente au domicile (carte d'identité, passeport, titre de séjour)

Attestation CAF pour les enfants

Bulletins de salaire (salariés) ou déclaration de revenus (travailleurs indépendants, artisans) pour les mois de décembre 2019, janvier et février 2020

Justificatifs de pertes de revenus pour les mois de mars et avril (déclaration de l'employeur...)

Quittance ou avis d'échéance de loyer des mois d'avril et mai 2020

Justificatifs de l'ensemble des revenus de toutes les personnes vivant au foyer (retraite, AAH, RSA...)

RIB et coordonnées du bailleur privé

Dossier à envoyer à :

CAF – Service FSL

215, chemin de Gibbes

13014 MARSEILLE